



## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU CLUB DE PARIS**

### **RENCONTRE AVEC DES REPRESENTANTS DU SECTEUR PRIVE**

Le Club de Paris a tenu, le mercredi 23 mai 2007, sa réunion annuelle avec des représentants du secteur privé, incluant des représentants de banques, de porteurs d'obligations, de fonds d'investissement et d'autres membres de la communauté financière internationale. Des représentants du FMI et de la Banque Mondiale, ainsi que des représentants de deux pays qui sont régulièrement associés aux négociations et sessions du Club de Paris (Brésil et Corée), ont également assisté à cette réunion.

Comme de coutume, le Secrétariat du Club de Paris a présenté l'activité de l'année précédente et les représentants du secteur privé ont dressé le bilan de la mise en œuvre des « Principes pour les marchés émergents », notamment à la lumière de la première année d'activité du Groupe consultatif sur les Principes.

A l'occasion de leur rencontre annuelle, les créanciers publics et privés se sont focalisés sur les questions de dette liées spécifiquement aux pays à faible revenu.

La première partie de la discussion était consacrée à la participation du secteur privé à l'initiative renforcée en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTÉ). La pleine participation de chaque catégorie de créanciers est cruciale pour s'assurer que la dette des PPTÉ devienne soutenable et pour maximiser les montants libérés pour réduire la pauvreté. Il s'agit également d'un pré-requis pour assurer le respect du principe de la comparabilité de traitement entre créanciers.

En outre, les créanciers du Club de Paris ont souligné leur préoccupation à propos des actions de certains créanciers procéduriers contre les pays pauvres très endettés. Ils ont informé les participants issus du secteur privé de leur décision d'intensifier leurs travaux sur ce sujet afin d'identifier des mesures concrètes pour s'attaquer à ce problème.

La deuxième partie de la discussion s'est focalisée sur la soutenabilité à long terme de la dette des pays ayant récemment bénéficié d'annulation de dette. Le Cadre de soutenabilité de la dette du FMI et de la Banque Mondiale joue un rôle clé comme référence commune à utiliser par tous les créanciers pour définir leurs politiques de prêt. Des politiques de prêt responsables sont un objectif commun pour les secteurs public et privé car il est de l'intérêt de tous les créanciers de préserver la capacité à long terme d'un débiteur à servir sa dette.